

INFORMATIONS UTILES



<https://www.cnrac1.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels>
<https://www.espace-droit-prevention.com/>

Contactez-nous

contact-FNP@caissedesdepots.fr

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

Pour déclarer vos AT/MP : <https://www.prorisq.org>
bnd@caissedesdepots.fr

FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Prévention des accidents de service
et des maladies professionnelles



Amélioration
des conditions
de travail

Transitions
professionnelles

L'ACTION DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION EN 2020



Mot du Président

2020 demeurera une année particulière marquée par la crise sanitaire liée à la Covid.

Confrontés à cette situation exceptionnelle, les collectifs de travail ont été interrogés dans leurs pratiques et fonctionnement. Pour les soutenir, le Conseil d'administration de la CNRACL a décidé de déployer un dispositif de soutien spécifique.

Fidèle à nos missions, nous avons maintenu une capacité globale d'appui à l'ensemble des employeurs dans leurs démarches de prévention.

Enfin, nous avons lancé un appel à projets national relatif à la prévention des risques liés au métier d'ATSEM.

Retrouvez dans cette plaquette les chiffres clés et temps forts de l'activité du FNP.

Le Fonds national de prévention de la CNRACL a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Il s'adresse aux collectivités territoriales, établissements publics de santé et agents.

Instances

Le Conseil d'administration de la CNRACL, appuyé par sa formation spécialisée, la Commission d'invalidité et prévention composée de représentants des employeurs et des affiliés siégeant aux côtés des représentants des ministères de tutelle, fixe la stratégie et les orientations du FNP

Cadre d'intervention

Les modalités d'intervention du FNP de la CNRACL sont définies dans un programme d'actions approuvé par le Conseil d'administration de la CNRACL, après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière

Missions

- L'établissement de statistiques sur les accidents de service et les maladies professionnelles (FPT et FPH)
- L'accompagnement des actions de prévention
- L'élaboration des recommandations d'actions

LES TEMPS FORTS

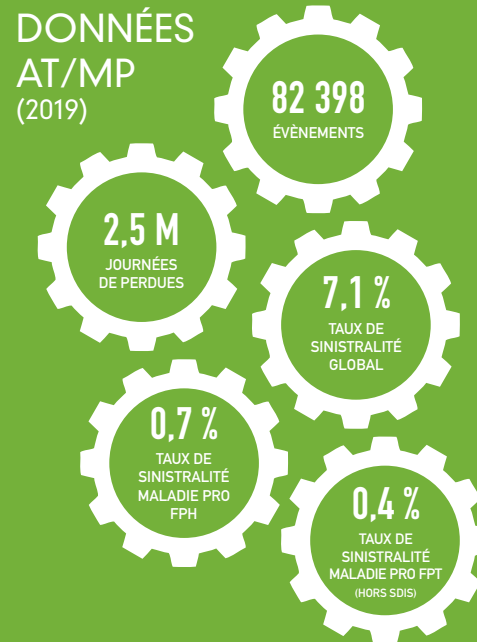
- **Février**
Lancement d'un appel à projets sur la prévention des risques liés au métier d'ATSEM
- **Avril**
Mise à disposition des employeurs d'une rubrique comprenant des ressources utiles sur la Covid
- **Juillet**
Diffusion du guide "impacts et prévention des risques liés aux fumées chez les sapeurs-pompiers"
Déploiement du dispositif de soutien spécifique lié à la crise sanitaire



- **Septembre**
Clôture des travaux issus du projet de recherche-actions EHPAD en vue de la capitalisation
- **Novembre**
Elargissement du dispositif de soutien psychologique lié à la crise sanitaire
- **Décembre**
Tenue d'un Comité scientifique et technique en distanciel consacré aux violences externes

STATISTIQUES ET RÉGLEMENTATION

DONNÉES AT/MP (2019)



ESPACE DROIT DE LA PRÉVENTION

Le FNP propose un site gratuit dédié à la réglementation en matière de prévention des risques applicable à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière.

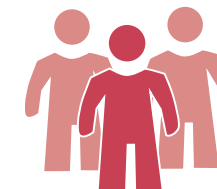
- **Veille réglementaire**
Plus de 60 actualités publiées en 2020 dont près de 70% relatives à la Covid 19
- **Fiches pratiques**
Organisées autour du droit et de l'organisation de la prévention des risques professionnels, de la prévention des risques professionnels et de la portée des responsabilités administrative, pénale et professionnelle.
> En 2020, entre autres, une fiche spécifique réglementation liée à la Covid
- **Dossiers**
Généraux ou spécifiques
> En 2020 : Indicateurs santé et sécurité au travail et Formations obligatoires en matière de santé et sécurité au travail

CHIFFRES CLÉS



3 753,4 K€

engagés pour accompagner
173 nouveaux employeurs



Versement de

2 356,6 K€

aux employeurs territoriaux et hospitaliers

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



676,2 K€

pour démarche de prévention



55 K€

dispositif spécifique crise sanitaire



2 554,7 K€

Appel à projets ATSEM